CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

OBJET: Aide au développement du sport départemental : 5ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, des subventions à des associations pour la mise en place de manifestations sportives pour un montant total de 137 500 € conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €la convention type prévue à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

la subvention de l'Association sportive ASPTT Marseille, N° Asso-SPT-010952 d'un montant de 7 500 € a été retirée.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée